

31/7/2015 3

transport

LGV

Tours-Bordeaux : un point non réglé

A un peu moins de deux ans de la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux, les responsables de sa construction ont annoncé que tous les ouvrages de génie civil étaient achevés. Mais il reste un point qui n'est pas encore réglé : le bassin de rétention de La Celle-Saint-Avant chargé de recevoir les eaux de ruissellement de la LGV et de la ligne classique. Il a fait l'objet d'un très long contentieux avec les propriétaires de deux étangs situés juste à côté. Ils ont obtenu que ces eaux, qui seront probablement chargées de substances toxiques, ne soient pas ensuite déversées dans les étangs qui servent à l'irrigation de 28 ha de terres.

Le risque était grand, d'une importante pollution des eaux : l'ancienne ligne est équipée de traverses traitées à la créosote, substance classée cancérigène. Après des décisions de justice donnant raison aux propriétaires, un accord a été trouvé en février 2014 sous l'égide du préfet d'Indre-et-Loire : les eaux du bassin de rétention seront acheminées par un canal couvert composé de buses, puis par un fossé et se déverseront dans la Creuse. La longueur de ce trajet devrait entraîner une purification par décantation...

« Un autre point reste en suspens, nous a déclaré Jean-Claude Mercier, l'un des trois propriétaires des étangs. Le bassin, non conforme à ce qui était prévu, n'est pas situé où il aurait dû l'être. Il est creusé dans un sol de gravières (donc poreux) et en dessous du niveau de nos étangs : quand il y a peu d'eau à l'intérieur, par la loi des vases communicants, l'eau de nos étangs va, par infiltration, dans le bassin de rétention... »

Cela n'empêchera pas les TGV de filer à 320 mais cela ferait désordre si ce problème n'était pas réglé avant l'ouverture...